

SEANCE DU 08 FEVRIER 2016 A 19H00

**Présents : MM BAUDRY- BASILE –BRIAND- PION- ALLIET- HOURDOU-LASSIER- MENIER- FOUSSARD - VILLEMAINE-JACQUELIN.
MMES COMBREAU- BRUNET BREYALT et LOUP.**

Absent: /

**Procuration : Mr GOURON à Mr BAUDRY
Mr ALLIET est élu secrétaire.**

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015

SCHEMA DEPARTEMENTAL LOI « NOTRE »

Mr le Maire donne lecture du projet d'amendement pour l'éventuel regroupement des communautés de communes du bouchardais, de Ste Maure et de du Pays de Richelieu. Y est stipulé que la volonté des 5 communes franges : VILLEPERDUE, STE CATHERINE DE FIERBOIS, LIGRÉ, ANCHÉ et CRAVANT, de rejoindre une autre communauté de communes serait respectée.

Mr le Préfet d'Indre-et-Loire acceptera t'il cet amendement ?

Mr le Maire, avec l'accord unanime du conseil municipal, décide de demander par courrier, au président de la Communauté de Communes Vienne et Loire, son accord d'intégration. Copie de ce courrier sera adressée à Mr le Préfet d'Indre-et-Loire.

VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Comité des Fêtes	2 000
Club des amis	150
F.C.V.V	1 200
Amis du Vieux Cravant	300
Suce-Pneus	150
Amicale bouliste Cravantaise	150
Société de chasse	150
Gymnastique Cravant	150
La boule lyonnaise	150
Anciens combattants	150
Comice agricole arrondissement de Chinon	71
Ecurie RABELAIS	250
Vie libre Chinon	80
Mission locale Chinon	100
Le droit de savoir Enfants du Népal	0
TOTAL :	5 051

La commune achète les cartes de St Vincent au Comité des Fêtes et les offre à qui de droit. Le détail des comptes des associations arrêtés au 31.12.15 et le n°Siret devront être fournis au 31/05/2016 sans quoi la subvention ne pourra être versée.

RD 44 RUE DU PUY

Le conseil municipal décide de faire réaliser un marquage au sol de chaque côté de la voie départementale 44 pour bien délimiter l'emprise de la route.

TAUX D'IMPOSITION 2016

Considérant que le taux de la TFNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la TH, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % les impôts locaux.

Après augmentation de 1 % ils s'élèveront à :

Taxe d'habitation : 7.98%

Taxe Foncier Bâti : 12,15%

Taxe Foncier Non Bâti : 38,20 %

Mr le Maire est chargé d'aviser les services fiscaux.

TRAVAUX ACCESSIBILITÉ WC ECOLE

Mr LASSIER informe le conseil municipal que les devis relatifs aux travaux de mise en accessibilité des WC de l'école devront être fournis pour le 20 février 2016, ce pour établir le budget communal 2016.

Le conseil décide de solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire auprès de Mme Stéphanie RIOCREUX, sénatrice d'Indre-et-Loire et de présenter 2 dossiers pour obtenir des subventions au titre des amendes de Police, et de la Région via Isabelle PAIN, conseillère régionale.
Les travaux devront commencer le 6 juillet pour être terminés le 26 août 2016, avant la rentrée scolaire.

LOGEMENT 15 RUE PRINCIPALE

La réception des travaux aura lieu le 22 février. L'appartement pourra être loué le 1^{er} avril 2016. Le conseil municipal décide de passer une annonce dans la NR pour trouver un locataire. Il fixe le montant du loyer à 530€ par mois. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandée à la remise des clés.

LOGEMENT 3, PLACE DE L'ÉGLISE

Mr le maire informe le conseil municipal que Melle SOURIS doit quitter son logement le 15 mars 2016. Le conseil décide de passer une annonce dans la NR et de le relouer au 1^{er} avril 2016. Le loyer reste inchangé 390.58€ par mois.

DEVIS PEURICHARD PARE-FEUX

Mr le Maire présente le devis établi par Mr PEURICHARD, pour le broyage des pare-feux et le fauchage des bandes de protection qui s'élève à 3 512.88 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de confier ces travaux à l'entreprise PEURICHARD.

DEVIS PEURICHARD ACCOTEMENTS

Mr le maire présente le devis de Mr Frédéric PEURICHARD pour le fauchage des routes et chemins communaux, soit 68,85 km, pour 2 passages à l'année, un premier en mai (accotements et carrefours) et un deuxième en septembre (accotements, carrefours, talus et fossés) pour un coût de 10 275 € HT, soit 12 330 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de confier les travaux de fauchage 2016 à l'entreprise F PEURICHARD.

DEVIS DECOLUM

Mr le maire présente le devis de la société DECOLUM pour la fourniture de 6 guirlandes blanches LED ULTRA BRITE.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter 6 guirlandes lumineuses auprès de la société DECOLUM pour un coût TTC de 499.20€.
Mr le maire est chargé de signer la commande.

DEVIS ADIC INFORMATIQUE - SEDI

Mr le Maire présente le devis de la société ADIC (SEDI) pour la numérisation des actes d'état-civil de 1903 à 2004. Il s'élève à 4 094.90 € HT, soit 4 897.50 € TTC. Il conviendrait d'y ajouter ceux de 2005 à 2015.
Cette numérisation pourrait se faire sous forme de programme d'investissement pluriannuel.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de surseoir cette question.

DEVIS PACK VIDEO

Mr le maire propose au conseil municipal la possibilité éventuelle de bénéficier de captations audiovisuelles des événements marquants qui se déroulent dans l'année pour un tarif intéressant. A cet effet Mr le maire présente l'offre de prix établie par DROLE VAL DE LOIRE. Ce film retraçant les événements de l'année écoulée pourrait être présenté aux vœux.
Les captations audiovisuelles des événements sont proposées sous différentes formes pouvant aller de la couverture complète de l'évènement à la captation de quelques instants représentatifs de l'évènement.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de retenir la captation d'instantanés de 9 à 12 événements, pour un coût de 150€ HT par événement.

ADHÉSION A LA FREDON CENTRE VAL DE LOIRE 2016

Mr le maire informe le conseil municipal que suite à la loi « NOTRe » le conseil départemental d'Indre-et-Loire perd la possibilité de financer les activités sanitaires en matière d'espèces invasives et nuisibles. Cette compétence relève désormais des communes et communautés de communes.

Afin de poursuivre les missions de surveillance, de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires confiées au FREDON, (termites, ragondins...) le conseil municipal décide d'adhérer au collège des personnes publiques- coût 2016 de l'adhésion de base : 100€

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu du décret n°2014.1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, la commune doit établir un agenda de programmation des mises aux normes d'accessibilité. La commission des bâtiments va se réunir le mardi 1^{er} mars 2016 à 14h00 afin d'établir cet agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

AMÉNAGEMENT DE « LA POINTE » DE LA VARENNE

Afin d'embellir l'entrée sud du bourg, Mr le maire propose au conseil municipal de demander un devis à un paysagiste pour créer un espace arboré dans « la pointe » de La Varenne. Mr MENIER avance l'idée d'y intégrer la grosse bouteille entreposée au local technique, érigée à la salle des fêtes en 1952 et enlevée lors des travaux en 2008. Le conseil municipal approuve cette idée et décide de demander des devis aux entreprises : Laurent BOUTIN, GIRAULT et MARQUET.

PARTICIPATION FORFAITAIRE DE LA COMMUNE POUR LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- De participer à partir du 1^{er} février 2016 à la cotisation des agents pour la garantie « Maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident » dans le cadre de la procédure de « labellisation », souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.
- De verser une participation mensuelle de 20€ par agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Questions diverses

- Mr BRIAND est chargé d'accompagner l'agent technique à CHINON pour l'achat d'un aspirateur, un blouson et un escabeau pour l'entretien des bâtiments communaux.

- Mr le maire informe Mr PION, adjoint responsable à la voirie, qu'un trou s'est formé dans la chaussée au lieu-dit « Givré »

- Mr BRIAND est chargé de demander une étude au SIEIL pour l'éclairage public du secteur des Bouquerries.

- Rallye des vins de Chinon : il aura lieu le samedi 25 juin, 1 seule journée, midi minuit avec 3 passages : 16h33, 19h24 et 22h10 sur 8 km. Une option de location de la salle des fêtes étant faite, Mr le maire est chargé d'aviser la personne d'un refus de location, considérant que l'accès à Cravant sera difficile et qu'il s'avère trop dangereux de louer la salle située sur le circuit du rallye.

- Inauguration du stade d'honneur : le samedi 4 juin, jour du match de gala. Le district, le député et le conseiller régional ayant contribué au financement de l'aménagement du stade y seront conviés.

- Il faudrait élaguer la haie au coteau de Sonnay, côté hangar de Patrick LAMBERT, pour une question de visibilité à l'arrivée sur la D 21 en provenance de Briançon.

- Greater, Mr le maire est chargé de rencontrer Mme PERROT